

Dominique BERGOT
Commissaire enquêteur

Objet : Attestation de maitrise foncière – Centrale photovoltaïque au sol d'Arthon

Monsieur,

Par la présente nous souhaitons vous informer que la société SOLGES ENERGY détient actuellement la maitrise foncière des parcelles cadastrées présentées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Code Postal	Lieudit	Section	N°	Surf (en m ²)
Arthon	36330	La Tremblere	B	1366	66 518
Arthon	36330	La Tremblere	B	773	2888
Arthon	36330	La Tremblere	B	933	9 192
Arthon	36330	La Tremblere	B	1363	924

Cette maitrise foncière découle d'une promesse de bail emphytéotique contractualisée entre la société SOLGES INVEST, filiale à 100% de SOLGES ENERGY et la société LA BERRICHONNE FOOTBALL, propriétaire des terrains susmentionnés.

La promesse de bail, signée le 25/10/2021 est valable pour une durée de 5 cinq ans, prorogable 2 ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A Saint-Marcel-Les-Valence, le 27 septembre 2024.

Armen SEDEFIAN
Président

